

Les embauches diminuent légèrement au 4^e trimestre 2023

Au 4^e trimestre 2023, en France métropolitaine, 6 371 000 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), soit 0,3% de moins qu'au trimestre précédent (après +0,1% au 3^e trimestre 2023). Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) diminue légèrement (-0,2% après +0,3%). Le nombre d'embauches en contrat en durée indéterminée (CDI) continue quant à lui à baisser (-0,7% après -0,8%).

6 323 100 contrats prennent fin au 4^e trimestre 2023, soit 1,0% de moins qu'au trimestre précédent (après +0,6% au 3^e trimestre 2023). Le nombre de fins de CDI baisse (-1,3% après +0,0% au trimestre précédent) et s'élève à 1 092 100. Parallèlement, 5 231 000 CDD se terminent, en baisse de 1,0% (après +0,8% au trimestre précédent).

Les embauches comme les fins de contrat sont sur une tendance globalement baissière depuis la mi-2022.

Les embauches diminuent légèrement au 4^e trimestre 2023

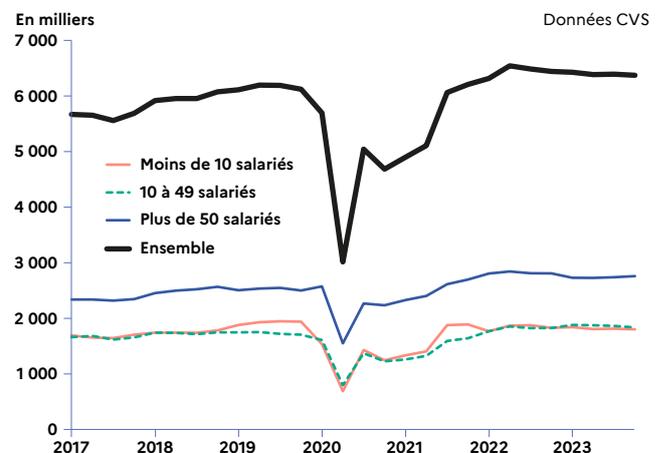
Au 4^e trimestre 2023, en France métropolitaine, 6 371 000 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors missions d'intérim, agriculture et particuliers employeurs, graphique 1), soit 0,3% de moins qu'au trimestre précédent (après +0,1% au 3^e trimestre 2023, tableau 1). Sur un an, le nombre d'embauches recule de 1,1%.

Alors que les embauches des établissements de 50 salariés ou plus continuent d'augmenter (+0,7% après +0,5% au trimestre précédent), elles poursuivent leur recul dans les établissements entre 10 et 49 salariés (-1,4% après -0,7% au trimestre précédent). Les embauches dans les établissements

de moins de 10 salariés diminuent (-0,7% après +0,5% au trimestre précédent)

Les dynamiques d'embauches au 4^e trimestre 2023 varient selon les secteurs d'activité. Les embauches se replient dans l'industrie (-2,9% après +1,8% au trimestre précédent) et dans la construction (-2,0% après +0,3% au trimestre précédent). Elles baissent légèrement dans le secteur tertiaire au 4^e trimestre (-0,2% après +0,1%) : tandis que les embauches reculent dans les services aux ménages (-0,8% après +2,1% au trimestre précédent) et dans le commerce (-1,2% après -0,3%), elles repartent à la hausse dans l'information-communication (+0,5% après -3,0%). Elles évoluent peu dans les services aux entreprises (+0,1% après +0,6%), dans le tertiaire non-marchand (+0,2% après +1,5%) et dans l'hébergement-restauration (-0,3% après -2,9%).

GRAPHIQUE 1 | Nombre d'embauches par taille d'établissement



Lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 750 600 contrats sont signés au 4^e trimestre 2023.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières, CVS).

TABLEAU 1 | Embauches par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

Données CVS

	Niveau (en milliers)	Variation T/T-1 (en %)		Variation T/T-4 (en %)
	T4 2023	T3 2023	T4 2023	T4 2023
Ensemble	6 371,0	0,1	-0,3	-1,1
Moins de 10 salariés	1 793,4	0,5	-0,7	-1,4
De 10 à 49 salariés	1 827,1	-0,7	-1,4	0,5
50 salariés et plus	2 750,6	0,5	0,7	-1,8
Industrie	221,6	1,8	-2,9	-3,9
Construction	160,6	0,3	-2,0	-5,0
Tertiaire	5 988,8	0,1	-0,2	-0,8
dont:				
commerce	577,0	-0,3	-1,2	-3,1
hébergement-restauration	875,6	-2,9	-0,3	-0,3
information-communication	499,2	-3,0	0,5	-4,5
services aux entreprises	1 216,2	0,6	0,1	-1,5
tertiaire non marchand	1 574,4	1,5	0,2	1,9
services aux ménages	999,9	2,1	-0,8	-0,7
CDD	5 277,2	0,3	-0,2	-0,2
CDI	1 093,8	-0,8	-0,7	-4,8
Missions d'intérim	5 210,0	-0,7	1,5	-4,6

Note: le secteur des services aux ménages correspond aux secteurs RZ et SZ de la nomenclature d'activités française (NAF) et comprend notamment les arts, spectacles et activités récréatives, ainsi que d'autres activités de services. Lecture: 1 093 800 CDI sont signés au 4^e trimestre 2023, soit 0,7% de moins qu'au 3^e trimestre 2023 et 4,8% de moins qu'au 4^e trimestre 2022.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO, missions d'intérim.

Le nombre de nouvelles missions d'intérim se redresse au 4^e trimestre 2023 (+1,5% après -0,7% le trimestre précédent) et s'élève à 5 210 000 en métropole, hors agriculture [1]. Le nombre d'embauches d'intérimaires se situe en dessous du niveau atteint un an auparavant (-4,6%).

Les embauches en CDD se replient légèrement

Au 4^e trimestre 2023, les embauches en CDD sont quasi stables, à 5 277 200 (-0,2% après +0,3%, tableau 1). Les embauches en CDI quant à elles continuent de reculer (-0,7%, à 1 093 800, après -0,8% au 3^e trimestre 2023). La part des CDD dans les embauches est stable au 4^e trimestre 2023, à 82,8% (graphique 2).

Sur un an, les embauches en CDD diminuent légèrement (-0,2%) et les embauches en CDI reculent nettement (-4,8%).

Les fins de contrat de travail baissent au 4^e trimestre 2023

Le nombre de fins de contrat diminue au 4^e trimestre 2023 (-1,0% après +0,6% au 3^e trimestre 2023) et atteint 6 323 100 (graphique 3). Sur un an, il baisse de 1,2% (tableau 2).

TABLEAU 2 | Fins de contrat de travail par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

Données CVS

	Niveau (en milliers)	Variation T/T-1 (en %)		Variation T/T-4 (en %)
	T4 2023	T3 2023	T4 2023	T4 2023
Ensemble	6 323,1	0,6	-1,0	-1,2
Moins de 10 salariés	1 752,1	1,6	-1,6	-1,4
De 10 à 49 salariés	1 844,0	-1,2	-1,5	1,1
50 salariés et plus	2 727,0	1,3	-0,4	-2,6
Industrie	211,2	1,4	-4,1	-4,1
Construction	160,6	0,3	-3,6	-4,3
Tertiaire	5 951,4	0,6	-0,8	-1,0
dont:				
commerce	564,5	1,2	-4,0	-6,4
hébergement-restauration	879,5	-1,1	-0,9	-0,8
information-communication	505,7	-1,9	1,0	-2,0
services aux entreprises	1 198,0	2,3	-1,1	-0,9
tertiaire non marchand	1 567,8	0,8	0,1	1,3
services aux ménages	994,4	0,9	-1,0	-1,0
CDD	5 231,0	0,8	-1,0	-0,9
dont:				
CDD de plus d'un mois arrivés à terme	799,8	5,0	-7,2	-3,2
CDD de moins d'un mois arrivés à terme	4 221,1	0,0	0,4	-0,5
ruptures anticipées	210,1	-0,3	-2,6	-1,4
CDI	1 092,1	0,0	-1,3	-2,4
dont:				
démissions	493,6	4,0	-3,4	2,6
ruptures conventionnelles	129,1	1,5	-0,4	1,0
licenciements économiques	21,2	2,0	-0,1	-2,7
licenciements non économiques	121,1	-7,3	-0,7	-21,4
dépôts en retraite	52,0	-16,3	-6,8	-21,3
fins de période d'essai	239,1	0,4	2,5	0,8
autres motifs de fin	36,0	-5,6	7,6	15,2

Note: le secteur des services aux ménages correspond aux secteurs RZ et SZ de la nomenclature d'activités française (NAF) et comprend notamment les arts, spectacles et activités récréatives, ainsi que d'autres activités de services. Lecture: 5 231 000 CDD prennent fin au 4^e trimestre 2023, soit 1,0% de moins qu'au 3^e trimestre 2023 et 0,9% de moins qu'au 4^e trimestre 2022.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO.

Cette baisse des fins de contrat concerne à la fois les établissements entre 10 et 49 salariés (-1,5% après -1,2% au trimestre précédent), ceux de moins de 10 salariés (-1,6% après +1,6% au trimestre précédent) et ceux de 50 salariés ou plus (-0,4% après +1,3%).

Le nombre de fins de contrat diminue dans le tertiaire (-0,8% après +0,6% au trimestre précédent), dans la construction (-3,6% après +0,3%) et dans l'industrie (-4,1% après +1,4%). Dans le secteur tertiaire, elles baissent notamment dans le commerce (-4,0% après +1,2% au trimestre précédent), dans les services aux entreprises (-1,1% après +2,3%) et dans les services aux ménages (-1,0% après +0,9%).

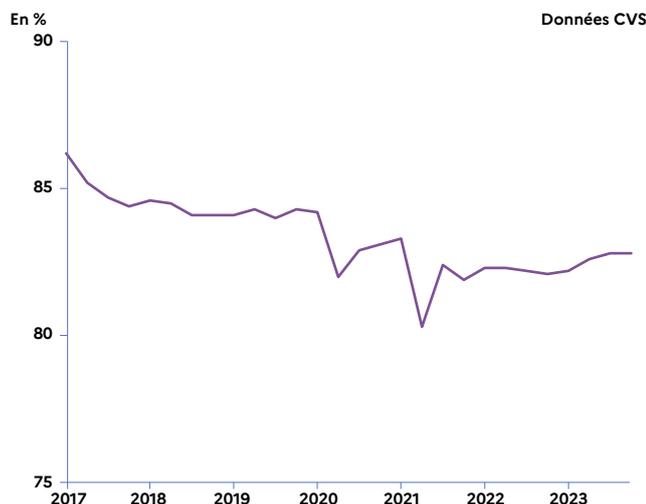
Au 4^e trimestre 2023, le nombre de fins de CDD baisse (-1,0% après +0,8% au 3^e trimestre 2023, graphique 4). Les CDD de plus d'un mois arrivés à terme se replient (-7,2% après +5,0% au trimestre précédent), alors que les CDD de moins d'un mois arrivés à terme augmentent légèrement (+0,4%

après +0,0 %). Les ruptures anticipées de CDD se replient au 4^e trimestre 2023 (-2,6 % après -0,3 %). Au total, 5 231 000 CDD prennent fin au 4^e trimestre 2023, soit 0,9 % de moins qu'à la même période l'année précédente.

Au 4^e trimestre 2023, le nombre de fins de CDI diminue (-1,3 % après +0,0 % au 3^e trimestre 2023), notamment sous l'effet

du recul des démissions de CDI (-3,4 % après +4,0 %), des licenciements non économiques de CDI (-0,7 % après -7,3 %), des départs en retraite après un CDI (-6,8 % après -16,3 %) et des ruptures conventionnelles de CDI (-0,4 % après +1,5 %). À l'inverse, les fins de période d'essai de CDI accélèrent au 4^e trimestre 2023 (+2,5 % après +0,4 %). Les licenciements économiques de CDI sont quasi stables (-0,1 % après +2,0 %).

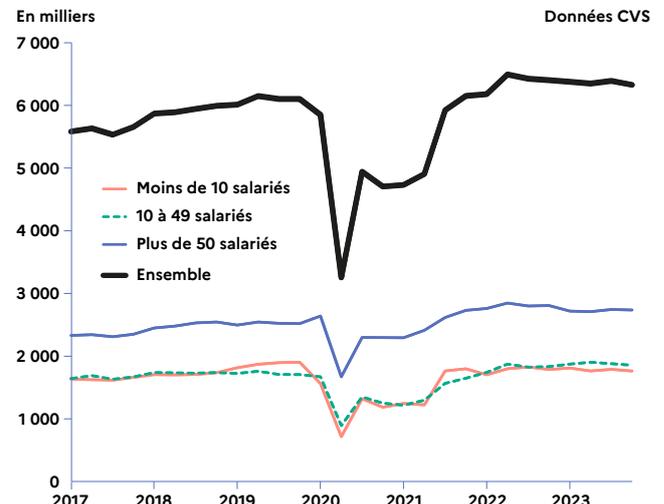
GRAPHIQUE 2 | Part de CDD dans les embauches (hors intérim)



Lecture: au 4^e trimestre 2023, 82,8% des embauches hors intérim se font en CDD. Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières, CVS).

GRAPHIQUE 3 | Nombre de fins de contrat de travail par taille d'établissement

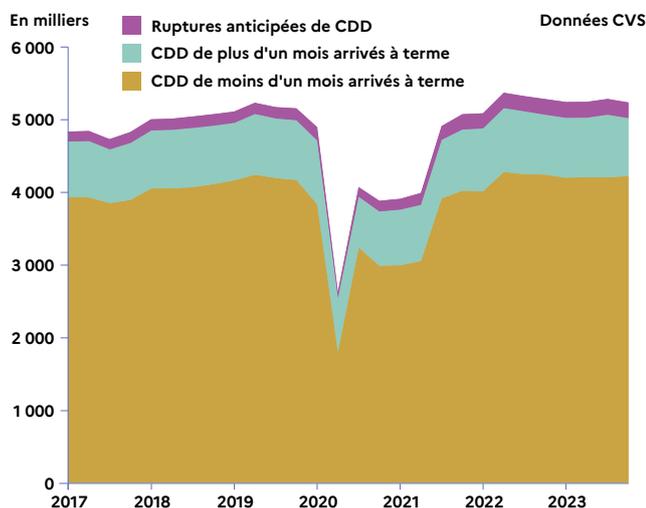


Lecture: dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 727 000 contrats se terminent au 4^e trimestre 2023.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières, CVS).

GRAPHIQUE 4 | Nombre de CDD arrivés à terme et de ruptures anticipées de CDD

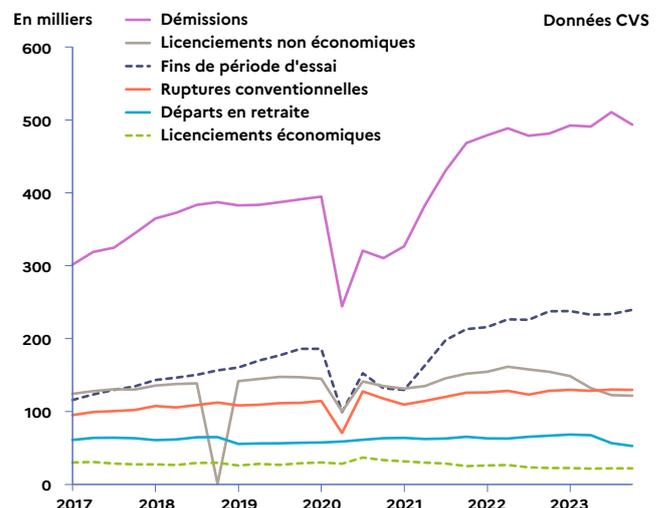


Lecture: sur les 5 231 000 fins de CDD au 4^e trimestre 2023, 4 221 100 sont des CDD de moins d'un mois arrivés à terme.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières, CVS).

GRAPHIQUE 5 | Nombre de fins de CDI par motif



Lecture: 493 600 CDI prennent fin au 4^e trimestre 2023 suite à des démissions.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO (données corrigées des variations saisonnières, CVS).

ENCADRÉ 1 • Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

Source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés. Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à ces deux sources. Un document d'études détaille la méthodologie retenue pour assurer ce changement de source [2]. Une note détaille des évolutions méthodologiques ultérieures, notamment l'intégration des établissements de moins de 10 salariés, initialement hors champ lors de la reprise de la diffusion des mouvements de main-d'œuvre en juin 2018 [3]. Une autre note précise les nouveaux changements opérés en juillet 2023 [4].

Champ

Les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Avertissements

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées dans ce Dares Indicateurs sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura davantage de recul sur les données des DSN.

Les contrats de sécurisation professionnelle peuvent être déclarés soit en licenciements économiques soit en autres motifs de fin de CDI.

Révisions

Par rapport aux estimations diffusées le 9 janvier 2024, le tableau E1 présente les révisions des principaux agrégats (embauches, fins de contrat) pour les deux derniers trimestres. Les révisions sont, pour l'essentiel, liées à l'actualisation des coefficients de correction des variations saisonnières (CVS).

TABLEAU E1 | Révisions des principaux agrégats des mouvements de main-d'œuvre

	Données CVS			
	Évolutions trimestrielles (en%)			
	T2 2023		T3 2023	
	DI T3 2023	DI T4 2023	DI T3 2023	DI T4 2023
Embauches	-1,0	-0,7	0,1	0,1
<i>Embauches en CDD</i>	<i>-0,7</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>
<i>Embauches en CDI</i>	<i>-2,5</i>	<i>-2,7</i>	<i>0,3</i>	<i>-0,8</i>
Fins de contrat	-0,3	-0,4	1,2	0,6
<i>Fins de contrat en CDD</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>1,3</i>	<i>0,8</i>
<i>Fins de contrat en CDI</i>	<i>-1,7</i>	<i>-2,4</i>	<i>0,6</i>	<i>0,0</i>

Lecture: lors de la publication du Dares Indicateur (DI) du 3^e trimestre 2023 en janvier 2024, les fins de contrats diminuent de 0,3% au 2^e trimestre 2023, contre une diminution de 0,4% dans la présente publication.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO.

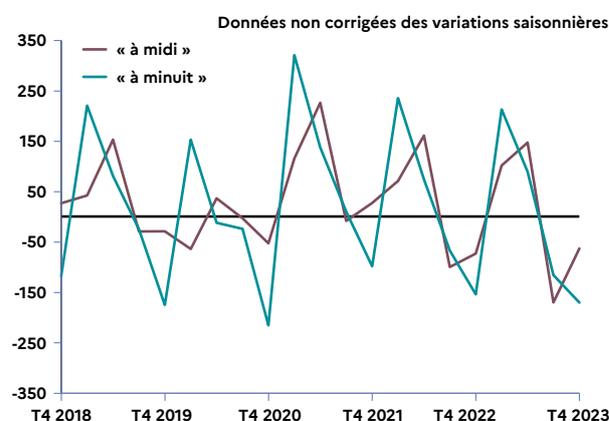
ENCADRÉ 2 • D'importantes différences de concept entre les données sur les mouvements de main-d'œuvre et les estimations trimestrielles d'emploi

L'écart entre les entrées et les sorties mesurées chaque trimestre via les mouvements de main-d'œuvre ne correspond pas à la variation trimestrielle issue des Estimations d'emploi produites par l'Insee, en collaboration avec l'Urssaf Caisse Nationale et la Dares. En particulier :

- Les champs géographiques et sectoriels diffèrent : les mouvements de main-d'œuvre portent sur le champ salarié privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs de France métropolitaine ; les Estimations trimestrielles d'emploi couvrent le champ salarié privé (hors activités extraterritoriales) pour l'estimation flash, voire l'ensemble des secteurs (hors activités extraterritoriales) pour la seconde estimation publiée environ 60 jours après la fin du trimestre, en France hors Mayotte.
- Le concept mesuré n'est pas équivalent : les Estimations d'emploi sont corrigées de la multiactivité – une personne ayant simultanément plusieurs contrats n'est comptée qu'une seule fois –, alors que les mouvements de main-d'œuvre recensent l'ensemble des contrats.
- La mesure n'est pas effectuée au même moment. Ainsi, les Estimations d'emploi se basent sur un mode de comptabilisation des effectifs « à midi » : autrement dit, un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les Estimations d'emploi. *A contrario*, soustraire les entrées et les sorties mesurées dans les mouvements de main-d'œuvre permet d'estimer la variation du nombre de salariés « à minuit » :

un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les sorties et ne figure plus dans les effectifs comptés « à minuit ». L'ampleur de l'écart entre ces deux mesures des effectifs « à midi » et « à minuit » est potentiellement conséquente (graphique E2).

GRAPHIQUE E2 | Evolutions des effectifs selon des mesures « à midi » ou « à minuit »



Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO (données non corrigées des variations saisonnières).

ÉCLAIRAGE • Post-crise sanitaire, une hausse des fins de période d'essai de CDI à l'initiative du salarié

Sur la période récente, une hausse des fins de période d'essai de CDI plus marquée dans les établissements de plus de 10 salariés, ainsi que dans l'industrie et le tertiaire

Les ruptures de CDI durant la période d'essai, en hausse tendancielle en 2018-2019, continuent d'augmenter après la crise sanitaire (+29% entre les 4^e trimestres 2019 et 2023, graphique A). Après une phase de rattrapage post-crise, elles croissent nettement entre mi-2021 et fin 2022, avant de marquer le pas début 2023 puis d'augmenter à nouveau jusque fin 2023.

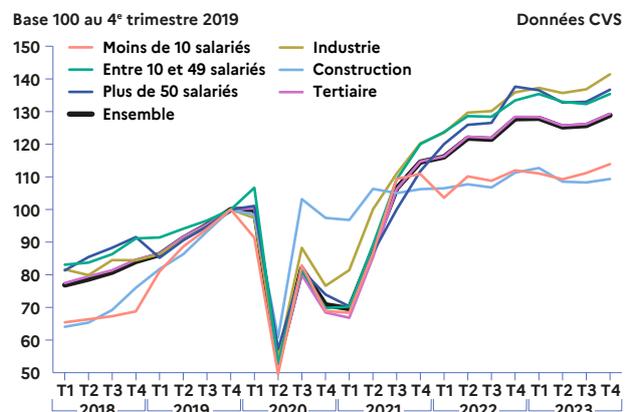
Ce dynamisme en 2021-2022 provient principalement des établissements de plus de 10 salariés, la tendance globale étant à la stabilité dans ceux de plus petite taille. Entre les 4^e trimestres 2022 et 2023, les fins de période d'essai de CDI sont quasi-stables pour l'ensemble des tailles d'établissements. Comparativement à l'avant crise sanitaire, fin 2019, les fins de période d'essai sont plus élevées de 14% dans les établissements de moins de 10 salariés au 4^e trimestre 2023, et de respectivement 35% et 37% dans ceux de 10 à 49 salariés et dans ceux de plus de 50 salariés.

Par secteur d'activité, après la phase de reprise mécanique post-crise, les fins de période d'essai de CDI augmentent surtout dans l'industrie et le tertiaire. Dans la construction, elles sont quasi-stables à partir du 2^e trimestre 2021. In fine, au 4^e trimestre 2023, les fins de périodes d'essai de CDI dépassent leurs niveaux de fin 2019 de 41% dans l'industrie, 29% dans les services et seulement 9% dans la construction.

Depuis début 2022, une hausse de la part des fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur dans les embauches en CDI et une quasi-stabilisation de la part de celles à l'initiative du salarié

Mécaniquement, une fin de CDI durant la période d'essai suit nécessairement une embauche en CDI. Ainsi, une hausse tendancielle des fins de période d'essai s'interprète différemment selon qu'elle s'accompagne d'une hausse, d'une stabilité ou d'une baisse des embauches en CDI. L'étude du ratio entre les fins de périodes d'essai de CDI et les embauches de CDI permet de neutraliser l'effet lié à la dynamique de l'emploi sous-jacente, pour se concentrer sur les

GRAPHIQUE A | Fins de période d'essai de CDI par taille d'établissement et par secteur d'activité

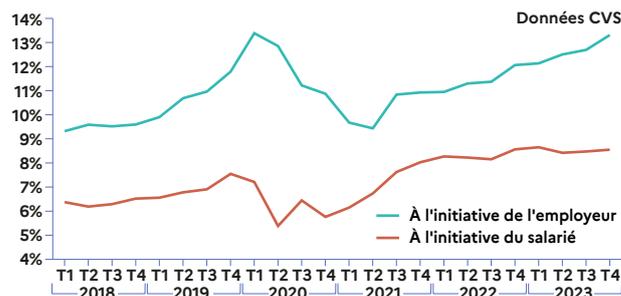


Lecture : au 4^e trimestre 2023, les fins de périodes d'essai dans les établissements de plus de 50 salariés sont 37% au-dessus de leur niveau d'avant crise
Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
Source : Dares, MMO.

changements de comportement concernant les fins de périodes d'essai ([graphique complémentaire D en ligne](#)). C'est cette notion qui est privilégiée dans la suite.

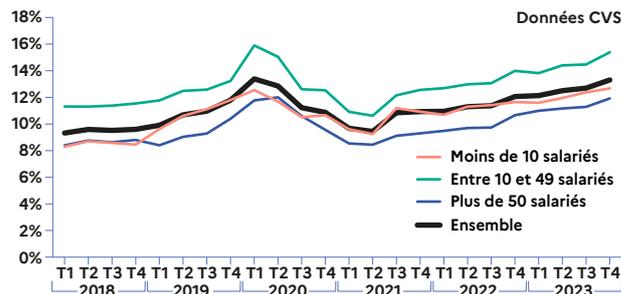
Avant la crise sanitaire, les ruptures de période d'essai de CDI à l'initiative de l'employeur contribuent davantage à la hausse des fins de périodes d'essai que celles à l'initiative du salarié (graphique B1).

GRAPHIQUE B1 | Fins de périodes d'essai de CDI à l'initiative de l'employeur et du salarié, rapportées aux embauches de CDI



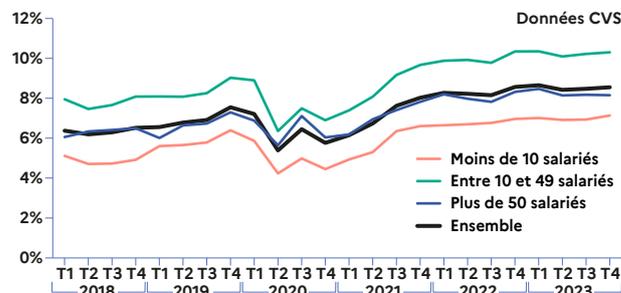
Lecture : au 4^e trimestre 2023, les fins de périodes d'essai à l'initiative de l'employeur représentent 13% des embauches de CDI.

GRAPHIQUE B2 | Fins de périodes d'essai de CDI à l'initiative de l'employeur, rapportées aux embauches de CDI, par taille d'établissement



Lecture : au 4^e trimestre 2023, les fins de périodes d'essai à l'initiative de l'employeur dans les établissements de moins de 10 salariés représentent 13% des embauches de CDI.

GRAPHIQUE B3 | Fins de périodes d'essai de CDI à l'initiative du salarié, rapportées aux embauches de CDI, par taille d'établissement



Lecture : au 4^e trimestre 2023, les fins de périodes d'essai à l'initiative du salarié dans les établissements de moins de 10 salariés représentent 7% des embauches de CDI.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
Source : Dares, MMO.

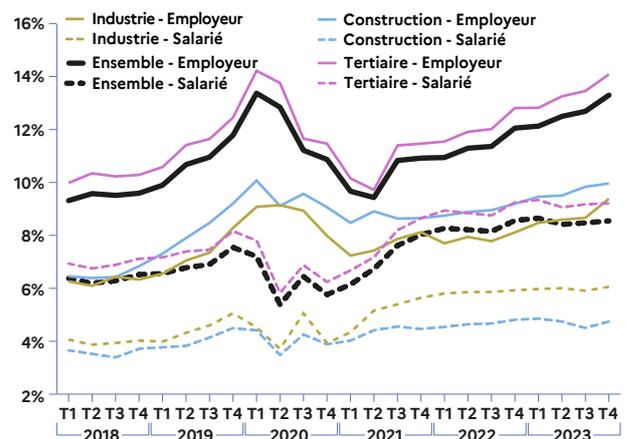
ÉCLAIRAGE (SUITE)

Entre fin 2020 et début 2022, en revanche, ce sont davantage les ruptures de périodes d'essai par les salariés qui participent à l'augmentation des fins de période d'essai de CDI. Ensuite, jusque fin 2023, la part des fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur dans les embauches en CDI continue d'augmenter, alors que la part de celles à l'initiative du salarié restent globalement stables. Au 4^e trimestre 2023, les fins de période d'essai de CDI à l'initiative du salarié représentent 9% des embauches de CDI. Celles à l'initiative de l'employeur représentent quant à elles 13% des embauches de CDI.

Cette tendance globale est observée pour les différentes tranches de taille d'établissement (graphiques B2 et B3) et les grands secteurs d'activité (graphique C). Seule la construction fait légèrement figure d'exception, avec, post-crise sanitaire, une quasi-stabilité de la part des fins de période d'essai à l'initiative du salarié dans les embauches en CDI.

Au 4^e trimestre 2023, les fins de périodes d'essai de CDI à l'initiative du salarié représentent respectivement 5%, 6% et 9% des embauches de CDI dans la construction, l'industrie et le tertiaire. Pour celles à l'initiative de l'employeur, les ratios s'élèvent dans ces mêmes secteurs d'activité à 10%, 9% et 14%.

GRAPHIQUE C | Fins de périodes d'essai de CDI à l'initiative de l'employeur et du salarié, rapportées aux embauches de CDI, par secteur d'activité



Lecture : au 4^e trimestre 2023, les fins de périodes d'essai à l'initiative de l'employeur dans la construction représentent 10% des embauches de CDI. Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

Adel Bendounan (Dares)

Pour en savoir plus

Toutes les séries des mouvements de main-d'œuvre sont disponibles [via l'application interactive](#).

- [1] Dinh L.-D. (2024), « [L'emploi intérimaire continue à baisser au 4^e trimestre 2023 \(-1,7%\)](#) », *Dares Indicateurs* n° 16, février.
- [2] Milin K. (2018), « [CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ?](#) », *Dares Analyses*, Dares, n° 26, juin.
- [3] Milin K. (2018), « [Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique](#) », *Document d'études*, Dares, n° 221, juin.
- [4] Milin K. (2020), « [Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020](#) », *Note*, Dares, juillet.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE